

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

Le quatre novembre deux mille vingt deux

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE,
Maire de la Commune.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/10/2022

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, LASNIER Isabelle, COUISSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, CADORET Anita, MARTY Didier, et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : CATINOT Isabelle a donné pouvoir à MEIGNEIN Christine

Absent(e)(s) : Marlène MOUNIER a dû quitter la séance à partir de la délibération n° 7.

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : CADORET Anita

N°2022-06-13 :

INFORMATIONS DIVERSES

Projet Cette Famille

Le permis a été accordé mais le projet initial va probablement être revu par le demandeur pour un problème de rentabilité.

Travaux en cours

L'éclairage extérieur et l'aspirateur en toiture pour la hotte ont été réalisés au restaurant.

Les noues et la modification du bassin de rétention ont également été effectuées au lotissement de la Renardière.

Coût de l'énergie

Réduction de l'amplitude horaire de l'éclairage public (extinction entre 21h et 6h30) de même que des décorations de Noël.

Réduction également du chauffage dans les bâtiments publics.

Cérémonies du 11 novembre

- à 11h00 à Jurignac puis à 11h30 à Etriac
- à 11h30 à Péreuil

Gestion résidence séniors

Proposition SOLIHA toujours à l'étude.

Terrains et maisons CARDINAULT

La signature de l'acte d'achat pour les terrains est fixée au 17 novembre.

L'offre pour les maisons a été rejetée.

Eolien

Le département recherche des emplacements où pourraient voir le jour des projet s'installation de bornes électriques ou d'éoliennes.

Aménagement du parvis de l'église de Mainfonds

Un projet d'aménagement proposé par un administré architecte pour le parvis de l'église de Mainfonds a été chiffré à 125 201,50 € HT. Projet non retenu.

Affaire COTEAUX-DU-BLANZACAIS

La réunion prévue le 18 novembre entre élus des deux communes est annulée par COTEAUX-DU-BLANZACAIS et reportée à une date ultérieure

Simple informations. Pas de vote.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 5 décembre 2022,

Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ... 0 5 DEC. 2022 ...

et transmission en Préfecture du ... 0 5 DEC. 2022 ..

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.